

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/06-06 n°01 du 06 juin 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le procès-verbal de la séance du 7 juin 2024.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 31

Membres présents ou représentés : 28

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 6 juin 2025

Le Président,

Yvan AUGUET



PJ : PV CA du 07/06/2024

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/06-06 n°02 du 06 juin 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 et R719-64;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le débat d'orientation budgétaire – Exercice 2026.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 28
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 28	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 28	

Fait à Perpignan, le 6 juin 2025

Le Président,



PJ : DOB Exercice 2026
CPI : Direction / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/06-06 n°03 du 06 juin 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis du conseil académique en formation plénière du 3 juin 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La validation du rapport d'autoévaluation de l'UPVD (vague A – 2020 – 2024) – HCERES.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 31

Membres présents ou représentés : 25

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 6 juin 2025

Le Président,



PJ : Rapport d'auto évaluation susmentionné

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/06-06 n°04 du 06 juin 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu le décret n°93-461 du 25 mars 1993 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2000-552 du 16 juin 2000 relatif aux aménagements de service accordés à certains personnels enseignant dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis du comité social d'administration du 23 mai 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La note de cadrage relative au contingent concernant l'aménagement des services des personnels ESAS.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 31

Membres présents ou représentés : 25

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 6 juin 2025

Le Président,



PJ : La note de cadrage susmentionnée

CPI : DRRH / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/06-06 n°05 du 06 juin 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 4 mars 2025 ;

Vu l'avis du comité social d'administration du 23 mai 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le calendrier universitaire général de l'année universitaire 2025/2026.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 31

Membres présents ou représentés : 25

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 6 juin 2025

Le Président,



PJ : calendrier universitaire susmentionné

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/06-06 n°06 du 06 juin 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2024/7-06 n°16 du 7 juin 2024 relative à la convention pour l'attribution d'une subvention ayant pour objet : « Pôle Universitaire de Narbonne » entre le Grand Narbonne et l'Université de Perpignan Via Domitia au titre de l'année 2024 ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université,
Vu la délibération du Bureau Communautaire du Grand Narbonne N°B2025_020 du 7 avril 2025 relative à l'attribution de la subvention,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le renouvellement de la convention relative à l'attribution d'une subvention ayant pour objet :
antenne UPVD de Narbonne entre le Grand Narbonne et l'UPVD au titre de l'année 2025.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 25
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 25	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 25	

Fait à Perpignan, le 6 juin 2025

Le Président,


Yvan AUGUET

Université
de Perpignan
Via Domitia
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

PJ : La convention de subvention 2025 susmentionnée

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/06-06 n°07 du 06 juin 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis du comité social d'administration du 23 mai 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à la majorité :

➤ **L'ajustement de l'organisation de la direction de la formation et de la vie universitaire (DFVU).**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 31

Membres présents ou représentés : 25

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 25

Pour : 21

Contre : 4

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 6 juin 2025

Le Président,



PJ : Présentation de la réorganisation DFVU

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/06-06 n°08 du 06 juin 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis du conseil de l'institut d'administration des entreprises du 17 mars 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le tarif des accompagnants pour la cérémonie de remise des diplômes 2025 de l'IAE.**

Membres composant le conseil : 32

Pour : 25

Membres en exercice : 31

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 25

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 25

Fait à Perpignan, le 6 juin 2025

Le Président,



PJ : tarif accompagnant cérémonie remise diplômes 2025

CPI : IAE / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/06-06 n°09 du 06 juin 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les tarifs des ouvrages des Presses Universitaires de Perpignan (PUP) édités en 2025.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 31

Membres présents ou représentés : 25

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 6 juin 2025

Le Président,



PJ : Tarifs des PUP 2025 susmentionnés

CPI : SCD / PUP / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/06-06 n°10 du 06 juin 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **L'offre de sensibilisation du Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat Languedoc-Roussillon (PEPITE-LR).**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 31

Membres présents ou représentés : 25

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 6 juin 2025

Le Président,


Yvan AUGUET


PJ : Offre Tarifée - Pépité LR

CPI : PEPITE LR / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/06-06 n°11 du 06 juin 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu le règlement intérieur du FSDIE « aide sociale » ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La désignation des membres des commissions statutaires relatives à la vie étudiante suivantes :**

- Pour la commission fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) aide sociale :
 - 1 représentant enseignant élu du conseil d'administration : **Madame Laurence Faure** ;
 - 2 représentants étudiants élu du conseil d'administration : **Monsieur Téo Zitouni et Monsieur Axelian Sedilot.**
- Pour la commission FSDIE projets :
 - 1 représentant enseignant élu du conseil d'administration : **Madame Juliette Langand** ;
 - 2 représentants étudiants élu du conseil d'administration : **Monsieur Téo Zitouni et Monsieur Axelian Sedilot.**

Membres composant le conseil : 32
Membres en exercice : 31
Membres présents ou représentés : 25
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrage valablement exprimé : 25

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 6 juin 2025

Le Président,



PJ : -
CPI : DfVU / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/06-06 n°12 du 06 juin 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu la délibération du conseil de gestion de la Fondation UPVD du 30 avril 2025 ;

Vu l'accord des conseillers pour l'approbation des conventions de mécénat de la Fondation UPVD en bloc ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les conventions de mécénat de la Fondation UPVD suivantes :**

- La convention de mécénat avec le Petit Verdo ;
- La convention de mécénat avec Perpignan Méditerranée Métropole – Chaire UPVD INCUBE 2025-2028 ;
- La convention de mécénat avec la Villa Duflot – Chaire UPVD INCUBE 2025-2028 ;
- La convention de mécénat avec Leclerc Narbonne – Chaire UPVD La Narbonnaise 2025-2028 ;
- La convention de mécénat avec l'Agence du Soleil – Chaire UPVD La Narbonnaise 2025-2028.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 31

Membres présents ou représentés : 25

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 6 juin 2025

Le Président,



PJ : Conventions de mécénat susmentionnées

CPI : Fondation UPVD / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/06-06 n°13 du 06 juin 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie du conseil académique du 3 juin 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

- **La convention attributive d'une aide européenne du Fonds social européen + Programme Occitanie FEDER-FSE + 2021-2027 entre l'UPVD et la Région Occitanie dans le cadre du Master Activités Physiques Adaptées et Santé (APA-S).**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 31

Membres présents ou représentés : 25

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 6 juin 2025

Le Président,



PJ : Convention subvention Region STAPS Master APAS susmentionnée

CPI : UFR STAPS / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/06-06 n°14 du 06 juin 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu la convention de partenariat signée le 23 mai 2024 entre l'UPVD et l'université Paul Valéry Montpellier 3 ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 3 juin 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

- **L'exonération des droits d'inscription du diplôme d'université passerelle dans le cadre du dispositif Tremplin Occitanie – étudiant en exil 2024-2025.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 31

Membres présents ou représentés : 25

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 6 juin 2025

Le Président,



PJ : liste des étudiants inscrits en DU Passerelle dans le cadre du dispositif tremplin Occitanie - étudiants en exil 2024-2025

CPI : SULCC / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/06-06 n°15 du 06 juin 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 3 juin 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

- **Les tarifs relatifs à la certification du TOEIC et du CLES et à la préparation à la certification PIX au titre de l'année universitaire 2025/2026.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 31

Membres présents ou représentés : 25

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 6 juin 2025

Le Président,

Yvan AUGUET



PJ : TARIFS SULCC - Partie CLC - 2025-2026 susmentionnés

CPI : SULCC/ Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/06-06 n°16 du 06 juin 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/13-12 n°30 du 13 décembre 2024 relative à la mise à jour des tarifs des formations du CUEF à compter du 1er septembre 2024 et pour l'année universitaire 2024/2025 ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 3 juin 2025,

Article 1^{er} : Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité : Les tarifs des formations du CUEF ; tarification TCF, DELF et DALF au titre de l'année universitaire 2025/2026.

Article 2 : la délibération susvisée du 13 décembre 2024 est abrogée à compter du 1^{er} septembre 2025.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 31

Membres présents ou représentés : 25

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 6 juin 2025

Le Président,



PJ : TARIFS SULCC - Partie CUEF – 2025-2026 susmentionnés

CPI : SULCC / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/06-06 n°17 du 06 juin 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 3 juin 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

- **Les tarifs de la formation continue et reprises d'études au titre de l'année universitaire 2025-2026.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 31

Membres présents ou représentés : 25

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 6 juin 2025

Le Président,



PJ : Grille des droits de formation tarifs formation continue & reprise d'études année universitaire 2025-2026

CPI : SFC-A / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/06-06 n°18 du 06 juin 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 3 juin 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

- **La convention de fonctionnement spécifique projets transverses enseignement supérieur entre l'UPVD et la Région Occitanie relative à la subvention pour la formation des demandeurs d'emploi 2024-2026.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 31

Membres présents ou représentés : 24

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 6 juin 2025

Le Président,



PJ : Convention de fonctionnement spécifique Projets transverses Enseignement Supérieur 2024-2026 susmentionnée

CPI : SFC-A/ Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/06-06 n°19 du 06 juin 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 3 juin 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

- **Les tarifs d'inscription au congrès Groupe Français des Pesticides (GFP) du 11 au 13 juin 2025 et la cotisation 2025 au GFP pour le Laboratoire de Biodiversité et Biotechnologies Microbiennes (LBBM).**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 24
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 24	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 24	

Fait à Perpignan, le 6 juin 2025

Le Président,

Yvan AUGUET
Université
de Perpignan
Via Domitia



PJ : Tarifs GFP susmentionnés
CPI : SRV / LBBM / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/06-06 n°20 du 06 juin 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 3 juin 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

- **Les tarifs d'inscription au colloque Biosolutions du 23 au 26 septembre 2025 organisé par le Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement (CRIOBE).**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 24
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 24	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 24	

Fait à Perpignan, le 6 juin 2025

Le Président,


Yvan AUGUET

Université
de Perpignan
Via Domitia
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

PJ : Frais d'inscriptions Colloque BIOSOLUTIONS du 23 au 26 septembre 2025 susmentionnés

CPI : SRV / CRIOBE / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/06-06 n°21 du 06 juin 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 3 juin 2025 ;
Vu l'accord des conseillers pour l'approbation en bloc des conventions recherches suivantes examinées par la commission recherche du conseil académique du 3 juin 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ Les conventions de recherche suivantes :

➤ N°	1156
UR	LBBM
Responsable scientifique	Thierry NOGUER
Gestionnaire	UPVD
Financier	FEDER-INTERREG
Montant (HT)	135 000 €
Partenaires	Universidad de Cadiz, Centre expérimental des nouvelles technologies de l'eau (CENTA)
Date de début	Date de signature
Durée	35 mois
Objet	Subvention / Recherche / Europe Projet INTERREG SUDOE AQUACARE "Identification, quantification et élimination de contaminants d'intérêt émergent dans les bassins hydrographiques"

N°	1155
UR	CRIOBE
Responsable scientifique	Cédric BERTRAND
Gestionnaire	UPVD
Financier	FEDER-INTERREG
Montant (HT)	149 801 €
Partenaires	Agri Sud-Ouest Innovation, Invention, My training Box, Fundacion para las tecnologias auxiliares de la agricultura, Institut de recerca i tecnologia agroalimentaries area de produccio vegetal programa proteccio vegetal sostenible, centro operativo technol
Date de début	Date de signature

Durée	35 mois
Objet	Subvention / Recherche / Europe Projet INTERREG SUDOE BioSolDUOE "Stratégies de protection intégrée des cultures fondées sur les biosolutions"

Membres composant le conseil : 32	Pour : 24
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 24	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 24	

Fait à Perpignan, le 6 juin 2025

Le Président

Yvan AUGUET



PJ : les accords n°1155 et 1156 susmentionnés

CPI : SRV / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD